

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 24 mars 2020

Séance extraordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 23 mars 2020, à 19 heures 30, tenue à huis clos par conférence téléphonique, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la séance par conférence téléphonique.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, et déclare la séance ouverte à 19 heures trente.

Il mentionne qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur au Québec et tel que le permet l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, la séance extraordinaire du Conseil de la MRC se tiendra à huis clos.

Il procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation au délai de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption de la directive temporaire de mesures en cas d'épidémie
5. Surplus - Fonds de développement des territoires (FDT)
6. Correspondance
7. Levée de la réunion

2• Renonciation au délai relatif à l'avis de convocation

Résolution 2020-03-43

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai de convocation pour la présente assemblée.

3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

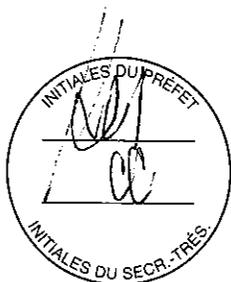
Résolution 2020-03-44

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

4• Adoption de la directive temporaire de mesures en cas d'épidémie

Résolution 2020-03-45

Attendu que la MRC de L'Île-d'Orléans a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des employés, élu-es,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

citoyens et du public en général et d'assurer la sécurité de tous dans les bureaux de la MRC ;

Attendu que tout employé, élu, citoyen et le public en général a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent dans les bureaux de la MRC ;

Attendu que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié le 11 mars 2020 de pandémie la COVID-19 ;

Attendu que la COVID-19 se transmet notamment par le contact étroit avec une personne infectée ou lors du contact des mains avec des surfaces infectées ;

Attendu que la MRC souhaite prévenir la propagation de ce virus au sein de son organisation ;

En conséquence, sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter la Directive temporaire de mesures en cas d'épidémie.

5• Surplus - Fonds de développement des territoires (FDT)

Résolution 2020-03-46

Considérant l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) 2015-2016 ainsi que son addenda 2016-2020, intervenus entre les ministres responsables de la région de la Capitale-Nationale et la MRC de L'Île-d'Orléans ;

Considérant que ledit addenda mentionne à l'article 3 qu'aux termes de l'Entente, soit le 31 mars 2020, la MRC :

- dispose de douze mois pour dépenser les sommes qui étaient engagées à cette date ;
- rembourse ensuite, sans délai, au ministre, les sommes reçues au titre du FDT, qu'elle n'avait pas engagé aux termes de l'entente et celles qu'elle n'a pas dépensées dans les douze mois suivants ;

Considérant qu'en date du 23 mars 2020, les sommes résiduelles du FDT s'élèvent à 149 837 \$;

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot et **résolu à l'unanimité** que les sommes résiduelles de 149 837 \$ du Fonds de développement des territoires soit investies pour les projets suivants :

- Aménagement intérieur et extérieur du Bureau Accueil touristique : Concept (design et plans) et réalisation : 40 000 \$
- Refonte du Guide touristique : 20 000 \$
- Soutien aux entreprises de l'Île d'Orléans en période de pandémie du Covid-19 : 89 837 \$.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

6• Correspondance

Association hôtelière de la région de Québec

L'Association suggère différentes mesures d'aide financière qui pourraient permettre à ces commerçants de faire face aux difficultés engendrées par la crise de la Covid-19.

7• Levée de la réunion

Résolution 2020-03-47

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h26.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 8 avril 2020 (heure, lieu et/ou moyen de communication à confirmer).

Chantale Cormier
Directrice générale

Harold Noël
Préfet